

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mai, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame SALMON Pierrette, Maire.

Etaient présents : Mme SALMON Pierrette, M. MEUNIER Jérôme, M. PERRIN Gilles, M. ALLAIS Michel, Mme RENONCET Lydie, M. PELOUIN Christian, M. MARNEUR Didier, Mme TISON Sonia, M. LECUYER Vincent

Absents excusés : Mme CHABOCHE Véronique, M. HAINGUERLOT Bertrand, M. DESNAULT David, M. MIGNOT Michel (pouvoir à M. MEUNIER Jérôme).

Monsieur ALLAIS Michel est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 11 et du 28 avril 2018 (séance extraordinaire) à l'approbation de l'Assemblée. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2018/05 - N° 42 - VOTE DES 3 TAXES : MODIFICATION DES TAUX

Madame le Maire explique que suite à la délibération 2018/04 – N° 33 en date du 11 avril 2018 concernant le vote des taux communaux, les services de la fiscalité directe locale des Finances Publiques ont constaté que ces taux ne respectent pas l'interdiction d'augmenter le taux de foncier non bâti plus que le taux de la taxe d'habitation.

La délibération citée ci-dessus fait apparaître une augmentation du taux de la taxe d'habitation de 1,009732 %. Pour appliquer cette même augmentation, le nouveau taux du foncier non bâti ne peut pas être supérieur à 24,09 %, alors qu'il était de 24,10 % dans la délibération N° 33.

Madame le Maire propose donc d'augmenter ces taux de la façon suivante :

Taux 2017 :

- Taxe d'habitation : 8,22 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 23,86 %

Taux 2018 :

- Taxe d'habitation : 8,30 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24,09 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité / la majorité des Membres présents ;

- **ACCEPTE** les taux des taxes locales tels qu'ils sont détaillés ci-dessus.

COURRIEL

Du 27 avril 2018

L'association Sport Racing Team remercie la municipalité pour la subvention et l'autorisation pour l'organisation de la fête de la mécanique.

Du 30 avril 2018

Monsieur Michel Rousseau, ancien Maire de Saint-Denis-des-Puits, informe de la création de l'association de protection des paysages et de l'environnement Entre Beauce et Perche pour lutter contre le projet d'un parc éolien sur les communes de Fruncé et Le Thieulin.

Du 04 mai 2018

La propriétaire d'un commerce ambulant de Lucé demande à bénéficier d'un emplacement pour installer son commerce de vente de pizza dans la commune. Le Conseil municipal décide qu'un rendez-vous avec un élu va être pris.

Du 11 mai 2018

Le Comité du Souvenir du Camp de Voves et l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt organisent le dimanche 27 mai 2018 la cérémonie du souvenir en hommage aux anciens résistants internés, déportés, fusillés du camp de Voves.

INFORMATION

Le nettoyage des caniveaux aura lieu mardi 29 mai 2018.

La fête de la Saint Jean aura lieu samedi 23 juin 2018, à la base de loisirs Maurice Dumais.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 20h35.